



## Solde de tout compte après une démission

-----  
Par sarahvincent

Ayant donné ma démission le 6 janvier 2018 dernier, et ayant effectué ma période de préavis de deux semaines pendant lesquels l'employeur et moi-même avons convenus à ce que je sois en congés. Le problème étant que, à ce jour, je n'ai toujours pas reçu mon solde de tout compte.

Mon ancien employeur a-t-il le droit de me faire attendre aussi longtemps ? Puis-je recourir aux prud'hommes ?

J'ai vraiment besoin de l'avis d'un [url=https://www.services-juridiques.com/avocat-en-ligne/]avocat en ligne[url] en toute urgence.

Merci d'avance